ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION D'ILLE ET VILAINE

BULLETIN D'ADHÉSION 2012

□ **Renouvellement** □ **Nouveau membre** Numéro d'adhérent : **Réservé EFA**

ADHERENT	**SIGNATAIRE** [1]	**CONJOINT (E)**
NOM		
PRÉNOM		
DATE DE NAISSANCE		
PROFESSION		
SITUATION FAMILIALE [2]	Mariés Concubins Pacsés Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve)	
ADRESSE		
TÉLÉPHONE	Domicile	Autre
E-MAIL (BIEN LISIBLE)		

Si vous avez déjà été adhérent EFA préciser dans quel département :

1) Pour les couples non-mariés, soulignez le nom qui devra figurer sur le certificat fiscal de déduction
2) Rayez les mentions inutiles

ENFANTS Prénom	Année de naissance	Année d'arrivée	Biologique (B) ou Adopté (A)	Sexe	Œuvre ou ASE	Pays d'origine

Êtes-vous actuellement en démarche d'adoption □ Oui □ Non
Si oui, date de la demande : Date d'agrément :

Vous êtes adopté majeur □ Oui □ Non

Seriez-vous volontaire pour aider ponctuellement ou vous impliquer d'une manière plus suivie dans la vie de l'association ?	□ **Oui** ponctuellement □ **Non** □ **Oui** de manière plus suivie

Si votre règlement est différent de 45 € :
Reportez les sommes et le total correspondant dans la colonne de droite

Rappel : Adhésion et don ouvrent droit à une déduction fiscale de 66 %

Adhésion	33 €	€
+ Abonnement revue *"Accueil"*	12 €	€
Don à EFA	-	€
TOTAL	**45 €**	€

Je joins un chèque de :

Date et signature :

Banque	**Réservé EFA**
Numéro du Chèque	**Réservé EFA**
Titulaire du Compte	**Réservé EFA**

Règlement par chèque à l'ordre de EFA 35, à retourner avec le présent bulletin d'adhésion à :
Mr Michel PENQUERC'H – 66 rue du MANOIR - 35136 ST JACQUES de la LANDE

Informatique et libertés : Les informations demandées sur le présent document sont nécessaires au traitement et à la gestion de votre adhésion. Elles seront recensées dans les fichiers informatiques Enfance et Familles d'Adoption national comme départemental des adhérents, déclarés auprès de la C.N.I.L. Vous pouvez manifester toute opposition au traitement informatique de ces données, y accéder librement auprès de votre association départementale et y exercer les droits de rectifications, conformément aux articles 27 & 31 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.